



Grand père maternelle décédé avant Mère: petit héritage?

Par **Azzozi Miloud**, le 14/11/2016 à 21:03

Bonjour,

Ma mère est décédée en 1986.

Mon grand père maternel est décédé en 2008.

Mes oncles et tantes maternel s'apprêtent à vendre la maison de leur père afin de se partager l'héritage.

Pouvez-vous s'il vous plaît, me dire si j'ai droit à la part de ma mère?

Puis-je faire partie de la fredha?

Dans le cas ou la vente a été faite pourrais-je réclamer ma part?

Je suis un homme franco-algérien agé de 40 ans et la succession se déroule en Algérie dans la Wilaya de Batna.

D'avance je vous remercie de votre retour.

Par **Visiteur**, le 15/11/2016 à 08:33

Bonjour,

posez cette question sur le Legavox algérien !? La Fredha n'est pas un concept français !

Par **Azzozi Miloud**, le 15/11/2016 à 13:31

Bonjour,

Message à l'attention de grenouille : Effectivement la fredha n'est pas un concept français, vous ne m'apprenez rien.

J'ai posé cette question sur ce site car les liens internet m'ont fait atterrir sur cette page.

Enfin, merci de vous gardez les points d'exclamation et d'interrogation, il ne servent à rien.